

Une enquête publique à recommencer

Ideta ayant modifié les plans de son usine de biogaz en cours de route, une nouvelle enquête publique devra être mise sur pied.

● Pierre-Laurent CUVELIER

L'enquête publique liée au projet d'installation d'une unité de biométhanisation dans le zoning de Leuze-Europe s'est clôturée en début de semaine. Mais cette procédure n'ira pas plus loin d'un point de vue formel...

En effet, à la demande de la société Sibiom, filiale d'Ideta, des plans modificatifs et un complément d'étude d'incidences sur l'environnement ont été joints au dossier durant l'enquête publique. Ce qui, fatalement, tronque l'analyse de ce projet que l'intercommunale de développement a souhaité revoir en raison du choix de l'équipementier.



EdA - 3010952090963

La capacité de traitement de la centrale reste la même. Par contre, la technique d'épuration a été modifiée.

« Notre demande de permis a été sollicitée au moment où il nous restait deux équipementiers à examiner. Avec la désignation du fabricant des digesteurs, notre projet s'est considérablement affiné », justifie Pierre Vandewattynne, le directeur général d'Ideta.

Si la nature même du projet n'a pas évolué, deux amendements notables ont été apportés. Les digesteurs de la future centrale de

biogaz seront de moindre importance que ce qui avait été imaginé au départ.

L'épuration sera mécanique

« C'est surtout la technique utilisée qui a changé, ajoute le responsable. Le traitement d'épuration du gaz ne se fera pas de manière chimique mais sur base d'un procédé mécanique, ce qui améliorera notre efficacité et aura un impact sur les plans

urbanistique et énergétique ».

Ces modifications intervenues en cours de route changent la donne et justifient donc la mise sur pied d'une nouvelle enquête publique.

Il s'agit là d'une obligation légale imposée par la Région wallonne et de son département des permis et autorisations. « Ne pas relancer une enquête publique nous aurait conduits à une situation totalement absurde, à savoir d'attendre l'octroi ou non du permis et de devoir par la suite apporter nos modifications. Et l'on s'exposait à d'éventuels recours vu que le projet final ne correspond plus aux perspectives initiales ».

Mais une interrogation se pose : qu'advient-il des remarques et griefs émis par les citoyens en marge de l'enquête qui s'est achevée ce lundi 9 janvier ? Ces observations seront-elles intégrées dans la nouvelle procédure ou déclarées irrecevables ?

La question a tout son sens quand on sait qu'au service de l'urbanisme de Leuze, on a reçu quelques courriers individuels mais surtout une pétition ayant

recueilli près de 560 signatures contre cette implantation.

« La nouvelle enquête tiendra compte des remarques »

« On ne repart pas à zéro, loin de là, assure le directeur d'Ideta. Toutes les remarques adressées par les citoyens seront associées à la seconde enquête publique. L'avantage, c'est que l'on va déjà pouvoir tenir compte de ces interpellations et y apporter des réponses, notamment à travers notre étude d'incidences ».

Rappelons que l'unité de biométhanisation a été étudiée pour atteindre une production maximale de 88 GWh de biogaz par an. Cette usine unique en Belgique aura une capacité de traitement annuel de 100 000 tonnes d'intrants, au départ de cultures de maïs et de betteraves. « Nous restons bien sur ce schéma-là », confirme M. Vandewattynne.

S'agissant du timing de la deuxième enquête publique, l'intercommunale Ideta, qui a déjà perdu du temps dans l'aventure, ambitionne une ouverture au second trimestre de cette année. ■